

Exposé de Lujo Tonic-Sorinj sur les objectifs du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 septembre 1969)

Légende: Le 29 septembre 1969, l'Autrichien Lujo Tonic-Sorinj, nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe, expose devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe les objectifs de son mandat au cours des prochaines années.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Vingt et unième session ordinaire (Deuxième partie). 29 septembre - 3 octobre 1969. Tome II. Séances 8 à 15. 1969. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_lujo_tonic_sorinj_sur_les_objectifs_du_conseil_de_l_europe_strasbourg_29_septembre_1969-fr-439a01e1-b815-46c0-84e5-887e7567e169.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Exposé de Lujo Toncic-Sorinj sur les objectifs du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 septembre 1969)

Exposé de M. le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

M. LE PRESIDENT. — J'ai la joie de donner la parole, pour la première fois, ès qualités, au Secrétaire Général que vous avez élu au mois de mai.

Monsieur Toncic-Sorinj, vous avez la parole.

M. TONCIC-SORINJ (*Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*) (Traduction). — Au moment de prendre mes fonctions de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, j'ai voulu saisir la première occasion qui m'était offerte pour exposer devant cette Assemblée quelques principes sur lesquels je compte me fonder dans l'exercice de ma charge au cours des années à venir. Je me tourne vers vous avec confiance, vous mes anciens collègues, avec qui j'ai travaillé pendant de longues années et à qui je me sens toujours étroitement lié.

Les problèmes que nous avons examinés au sein des commissions, les vœux que nous avons toujours exprimés, nos espérances et nos craintes, l'inquiétude que nous inspirait l'avenir de l'Europe, mais aussi notre conviction profonde que toutes les difficultés seront vaincues un jour ; tout cela contribuera à déterminer ma conduite et influera sur les décisions que j'aurai à prendre.

Je me rappelle l'époque de ma première venue au Conseil de l'Europe. L'année 1953 allait commencer. Notre organisation était alors de faibles dimensions, mais l'Europe nous regardait avec espoir et confiance. Certes, l'intégration européenne en général et, partant, le Conseil de l'Europe ont déçu bien des espoirs au cours des vingt dernières années. Mais soyons objectifs et justes : la faute en est, non aux institutions de l'intégration européenne, mais à l'indécision de certains gouvernements face aux difficultés assurément considérables auxquelles ils se heurtaient.

Beaucoup d'entre nous ont changé d'activité politique au cours de ces années. Nous étions membres de nos parlements nationaux ou nous le sommes toujours ; un grand nombre d'entre nous ont pu se familiariser avec des responsabilités gouvernementales ; cette Assemblée réunit ainsi une somme probablement unique d'expérience politique. La tâche n'est pas facile, mais elle peut être menée à bien.

Le Conseil de l'Europe a évolué considérablement depuis vingt ans et, à bien des égards, il a grandi au-delà des dispositions initiales du statut. Le rôle politique de l'Assemblée n'est pas expressément mentionné dans le statut, mais seulement implicitement contenu dans la phrase « réaliser une union plus étroite entre ses membres ».

Dans tous les domaines de l'intégration culturelle, éducative, sociale, juridique et scientifique, le Conseil a déployé une étonnante activité, en particulier ces dernières années. Nous avons élaboré plus de soixante conventions et plus de soixante comités intergouvernementaux fonctionnent à l'heure actuelle. Toutes ces activités doivent non seulement être poursuivies, mais encore intensifiées, étant entendu que l'accent devra évidemment être mis sur certaines d'entre elles. Mais par sa nature même et par sa finalité — et c'est là un point sur lequel on ne me comprendra nulle part mieux qu'au sein de l'Assemblée Consultative — le Conseil de l'Europe est un organe politique qui joue un rôle politique et qui vise un objectif politique.

Quel est notre but ? Assurer, par une volonté politique et par une action politique, une coopération étroite, organisée, institutionnalisée entre Etats européens. L'intensité de cette coopération et la forme juridique qu'elle revêtira en définitive sont fonction de l'interdépendance toujours plus grande qui résulte de l'intégration européenne.

Il s'agit donc d'un objectif politique et nous poursuivons cet objectif politique même lorsque nous intensifions la coopération européenne dans le domaine « technique ». Expression de la volonté politique des peuples de l'Europe, l'Assemblée constitue la base même de cette mission politique. Nulle autre assemblée

parlementaire européenne n'est mieux à même que celle-ci de discuter de tous les problèmes de l'intégration de l'Europe à l'exception, bien entendu, des problèmes de défense ; car notre vocation est tout européenne, de rassembler les pays et les peuples de toute l'Europe.

Je ne crois donc pas que nous ayons besoin de nouvelles assemblées parlementaires en Europe, d'autant qu'au cours des années, nous avons eu le privilège et le plaisir d'accueillir parmi nous des parlementaires d'outre-Atlantique.

Mais ce dont nous avons besoin, c'est que les gouvernements des pays européens attachent davantage d'importance à cette Assemblée comme à sa volonté et à sa sagesse politiques. Au cours des dernières années surtout — et c'est l'un des grands mérites de mon prédécesseur, dont le nom demeurera toujours associé à l'histoire de cette institution — le Conseil de l'Europe a élargi les frontières de ses activités. Nous avons établi des contacts avec des Etats non membres dans le domaine de la coopération culturelle, sociale et juridique, et tout récemment avec l'Amérique latine, le monde arabe et l'Afrique, dans le domaine des droits de l'homme. Les contacts permanents que nous entretenons avec les Nations Unies, que ce soit avec le bureau européen de Genève ou à New York même, contacts qui se traduisent par la collaboration des deux secrétariats généraux et par la visite de parlementaires aux Nations Unies, seront encore intensifiés. A ce sujet, il se posera tôt ou tard la question de savoir si le Conseil de l'Europe occupera à l'égard des Nations Unies une position identique à celle de l'Organisation des Etats américains, de la Ligue arabe ou de l'Organisation de l'Unité africaine.

Nous sommes, par conséquent, une institution en expansion. Des organismes vivants et actifs ne sauraient demeurer statiques : ils ne peuvent que se développer ou dépérir. Mais si nous voulons continuer à remplir notre rôle dans une Europe soucieuse de se renforcer et de conserver sa place dans le monde sans se laisser distancer par les autres grandes puissances, il nous faut l'appui total des gouvernements. Les gouvernements ont fondé le Conseil de l'Europe ; ils doivent de toute évidence souhaiter que cet instrument d'intégration soit efficace. Or, ce n'est qu'avec leur aide, et non contre leur gré ou sans eux, que des résultats pourront être obtenus.

C'est là que réside, à mon sens, la vaste tâche du Secrétariat, et notamment du Secrétaire Général. Le statut prévoit qu'il est au service tant du Comité des Ministres que de l'Assemblée Consultative, ce qui correspond à la réalité politique. Je suis convaincu que la réussite de nos efforts tient avant tout à une complète unité d'action et une étroite coopération entre l'Assemblée Consultative, le Comité des Ministres et le Secrétariat.

Le Comité des Ministres, organe exécutif du Conseil, représente la volonté politique des gouvernements membres et constitue à ce titre la base juridique de notre action. Mais c'est votre Assemblée qui incarne les espoirs et les idéaux des peuples européens et qui est la véritable dépositaire des idées et des principes sur lesquels se fonde notre organisation. La justification de nos efforts trouve sa source, en définitive, dans le peuple européen lui-même.

C'est dans cet esprit qu'à la dernière réunion des Délégués des Ministres, j'ai fait connaître mon intention, d'une part, d'exposer les problèmes et les vœux de l'Assemblée au Comité des Ministres et, d'autre part, de communiquer à l'Assemblée les vues de ce dernier.

L'un des moyens permettant de renforcer les contacts entre l'Assemblée et le Secrétariat consisterait à transmettre pour avis le Programme de travail à l'Assemblée avant qu'il soit discuté par le Comité des Ministres. J'espère que ce dernier examinera favorablement l'Avis n° 51 émis par l'Assemblée à ce sujet. Je souhaiterais également présenter chaque année à l'Assemblée un rapport de synthèse mettant particulièrement l'accent sur les questions les plus importantes comme, par exemple, pour l'année prochaine, les résultats de vingt années d'activité dans le domaine des droits de l'homme.

La charge et les tâches du Secrétaire Général se sont considérablement accrues au cours des vingt dernières années. Depuis 1957, il a le droit d'inscrire des questions pour examen à l'ordre du jour du Comité des Ministres et de leurs Délégués. C'est là un droit d'initiative dont il s'est largement prévalu dans l'élaboration et l'exécution du Programme de travail intergouvernemental comme dans le cadre des activités du Conseil de

la coopération culturelle et du Comité de coopération juridique. Votre Assemblée et le Comité des Ministres ont fréquemment demandé au Secrétaire Général de s'informer auprès des gouvernements membres et de faire rapport à ce sujet. Un certain nombre de conventions et de recommandations imposent des devoirs au Secrétaire Général en ce qui concerne l'application et l'exécution des obligations internationales incombant aux Etats membres. J'ai le droit de me renseigner sur la façon dont un Etat partie à la Convention des Droits de l'Homme en assure la mise en œuvre et je compte faire usage de cette prérogative au cours de mon mandat. De même, la Charte sociale européenne et la Convention européenne d'Etablissement m'autorisent à demander aux Etats membres de me faire connaître les mesures prises en vue de leur application.

Le Secrétaire Général assure le Secrétariat d'un nombre de plus en plus grand de conférences ministérielles spécialisées : conférences européennes des ministres de l'éducation, de la justice, de l'aménagement du territoire, auxquelles s'ajouteront à plus ou moins brève échéance les conférences des ministres chargés des questions familiales, des ministres responsables des monuments et des sites et, vraisemblablement, celle des ministres des Affaires sociales. On voit de la sorte s'établir une forme de coopération intergouvernementale qui, sans faire formellement partie de notre organisation, constitue la « Famille du Conseil de l'Europe ».

Les tâches du Secrétariat augmentent d'année en année. Il nous faut plus de ressources, il nous faut, dans de nombreux domaines, plus de compétence technique. Mais l'expansion naturelle doit s'accompagner d'une réforme administrative. Tout ce qui sera entrepris à cet égard devra l'être de façon à pouvoir, le moment venu, au cours des vingt prochaines années, s'intégrer dans la nouvelle structure de la coopération européenne lorsque, à la suite de l'élargissement des Communautés ou d'une transformation radicale des relations entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, il faudra reconsidérer le système de la coopération internationale dans notre continent.

L'Assemblée n'ignore pas, et je me réfère à ce propos à sa Résolution 188, que plusieurs gouvernements et délégations parlementaires ont souhaité une augmentation du nombre de langues utilisées au Conseil de l'Europe. Je sais qu'en la matière les avis sont partagés, mais j'estime qu'il est du devoir du Secrétaire Général de tout mettre en œuvre pour qu'une décision soit prise à l'égard d'une demande dont les implications politiques sont certes importantes, mais qui se fonde également sur une quantité de motifs valables. Le Secrétariat compte proposer les moyens d'ordre financier, administratif et juridique permettant de faire face à la situation, si les gouvernements décident d'agir dans ce sens, puisque c'est à eux qu'il appartient en définitive, de se prononcer. Nous espérons soumettre d'ici un mois environ des études et des propositions en cette matière.

Il est encore deux autres questions dont j'aimerais pouvoir vous entretenir.

La Fondation Célestina, qui est placée sous le patronage du Conseil de l'Europe, possède en Suisse un terrain, dont la destination n'a pu jusqu'ici faire l'objet d'un accord. Nous envisageons actuellement d'y créer une académie pour la formation et le recyclage des fonctionnaires internationaux, institution qui n'existe encore nulle part et dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Le deuxième projet, qui nous apparaît à tous comme extrêmement urgent — et là aussi je m'appuie sur des résolutions de l'Assemblée — concerne la construction d'un nouveau bâtiment pour le Conseil de l'Europe. Au cours des dernières semaines, nous avons eu, avec le gouvernement français, des contacts suivis, dont il a d'ailleurs été rendu compte au Comité des Ministres. Bien qu'il soit encore prématuré de dire qu'ils ont définitivement abouti, je puis cependant affirmer dès maintenant que nous n'avons jamais été aussi près d'une solution positive. Je remercie le gouvernement français de sa compréhension et de sa coopération et je prierai le moment venu les autres gouvernements de nous aider à mener à bien ce projet.

Tant dans les domaines que je viens de citer que dans le cadre général de nos activités, il nous faudra constamment agir de façon que, lorsque les difficultés actuelles auront peu à peu été surmontées, tout effort auquel le Conseil de l'Europe souhaitera participer intéresse le continent tout entier. Nous ne devons jamais oublier que, si les contacts avec les Etats européens non membres sont souvent difficiles, quelquefois même décevants, notre devoir n'en est pas moins de songer constamment à la coopération de toutes les nations européennes, objectif digne de nos efforts.

Cela ne veut cependant pas dire que nous devons pour y parvenir renoncer aux principes proclamés il y a vingt ans par les promoteurs de l'œuvre d'unification européenne. Je ne crois pas non plus que quelqu'un puisse, où qu'il se trouve, l'escompter sérieusement.

Le Conseil de l'Europe devra à l'avenir se manifester davantage aux peuples de notre continent et en particulier à sa jeunesse. Là où l'on nous connaît et où l'on connaît nos efforts, nous rencontrons une immense sympathie. Mais tout le monde ne nous connaît pas. La jeunesse est impatiente, révolutionnaire, elle continue certes à croire à l'Europe, mais elle est déçue par un grand nombre d'Européens. Elle n'en participe pas moins à nos efforts, ses critiques et son ressentiment étant après tout la preuve que le sort de l'Europe ne lui est pas indifférent. Je félicite donc votre Assemblée des initiatives qu'elle a prises au cours des dernières années en ce qui concerne les contacts avec les jeunes.

Je voudrais à ce propos ajouter encore un mot à titre personnel. Les paroles réellement dramatiques prononcées il y a bien des années devant cette Assemblée par notre ancien Président, M. Paul-Henri Spaak, à l'occasion de son discours d'adieu me reviennent en mémoire. Il faisait alors allusion à cette sagesse mortelle qui étouffe les grands élans sous une masse de subtilités et d'arguties. Nul ne doute, je crois, que nous fassions preuve d'un immense zèle administratif, d'un immense et subtil savoir, en un mot d'une immense compétence. Mais cela ne suffit pas. Seule une entreprise à laquelle nous apporterons, outre les ressources de notre esprit, celles de notre cœur, seule en telle entreprise sera effectivement couronnée de succès, ne serait-ce que parce qu'il est impossible de convaincre les peuples de l'Europe par la seule intelligence. Ils doivent sentir que nous sommes disposés à tout faire et à nous consacrer sans réserve à ce but. Alors, et alors seulement ils croiront en nous. Vous qui dans cette Assemblée représentez les peuples européens, vous, mes amis, comprendrez cet appel. Je sais que vous m'aidez dans l'accomplissement de ma tâche.
(Applaudissements.)